



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique du bois: Provence-Alpes-Cote-d'Azur

Question écrite n° 38227

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les problèmes de la filière bois en région Provence-Alpes-Cote d'Azur. Son ministère s'était engagé à financer le déménagement et l'installation du centre régional forestier de la bastide des Jourdans, promis à hauteur de deux millions de francs lors de Foresterranee 1987, engagement remis en cause maintenant par ses propres services. De la même manière, le dossier technifibre de Brignoles reste bloqué au ministère de l'agriculture sous des prétextes techniques fallacieux, mais qui en fait denote une volonté délibérée de blocage pour la création d'une entreprise concurrente au groupe Pinault et nul n'ignore les liens privilégiés qui unissent ce groupe au Premier ministre puisque ce groupe envisage l'installation d'une entreprise similaire à Ussel. Qu'a-t-on fait au ministère de l'agriculture du rapport Dumas et de celui de la DRAF concernant la ressource ? De même, en ce qui concerne le dossier liege, la relance de la filière liege préconisée par un autre rapport Dumas et rendue nécessaire pour l'entretien de la suberaie varoise semble être reportée aux calendes grecques. Il lui demande s'il trouve logique, normal et acceptable que ses engagements soient annulés pour des raisons de copinage, sans crainte de nuire à l'emploi, au développement régional et à la pénalisation des entreprises qui avaient engagé des frais d'étude importants.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38227

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1216